

Si le député avait lu trois autres lignes de l'article du *Consumer Contact*, il aurait appris ce qui suit:

Toutefois, vous ne pouvez rapporter au Canada qu'une quantité limitée d'un article donné sans payer de droits de douane, et il serait prudent de vous procurer les règlements douaniers avant de partir en voyage.

Lorsqu'il a posé sa question, le député semblait vouloir comparer les prix comptoirs de vente en franchise avec ceux des grands magasins. Il est évident que cette comparaison est boiteuse car les consommateurs canadiens ne peuvent rien acheter à ces comptoirs.

On me dit que les représentants du ministère de la Consommation et des Corporations ont reçu des suggestions de divers secteurs de l'industrie touristique avant d'écrire cet article. Plusieurs de ces sources ont déclaré que les touristes pensent automatiquement que les marchandises d'un pays particulier peuvent être achetées à meilleur marché aux comptoirs de vente en franchise de ce pays que dans les magasins canadiens. Bien qu'il soit raisonnable de le penser, il semble que l'on puisse acheter certaines marchandises chez les détaillants canadiens à meilleur marché que dans le pays que l'on visite.

Les sources de l'article mentionné indiquent que l'on peut réellement acheter des boissons et des cigarettes à bon marché. Il y a une bonne raison à cela. Nous savons tous très bien ce que coûtent ces articles. Par ailleurs, combien de personnes savent ce que coûtent au Canada les appareils photographiques, les montres ou les parfums de marque?

Quant à la question du député sur l'enquête sur ces comptoirs, on me dit que le directeur du comité d'enquête et de recherche a écrit au député pour lui rappeler que la loi exige que ces enquêtes soient tenues secrètes. Je ne puis donc donner aucun détail sur la demande qu'a faite le député aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

DÉFENSE NATIONALE—DEMANDE DE REDÉPLOIEMENT DES
SERVICES DE SECOURS AIR-MER DANS LA RÉGION DE
L'ATLANTIQUE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de demander au ministre de la Défense nationale (M. Richardson) de venir ce soir si tard, mais l'ensemble de questions et de motions que mes collègues et moi-même avons soumises au ministre démontre notre préoccupation actuelle; les services de secours air-mer dans la région de l'Atlantique sont insuffisants et les délais apportés à venir au secours des pêcheurs de la province de Terre-Neuve et au large de ses côtes sont beaucoup trop longs; on n'a donc pas pu prendre les mesures voulues pour sauver des malheureux qui se sont perdus en mer au cours des deux ou trois derniers mois.

Je comprends le dilemme du ministre, car il n'est pas aisé d'effectuer un redéploiement de forces de secours sans qu'il en coûte. Cependant, d'après l'expérience que j'ai des questions militaires, il est évident que les unités de sauvetage air-mer de Halifax ou de Summerside ne sont pas suffisantes, vu les conditions particulières de la province de Terre-Neuve.

L'ajournement

J'estime que, même dans l'état actuel de l'économie, on devrait envisager d'augmenter les unités de secours air-mer afin que toutes les précautions soient prises pour que nous puissions réagir vite en cas de péril. Même du point de vue de l'économie, plus particulièrement si l'on tient compte du fait que, comme nous l'espérons, le gouvernement canadien agrandira la zone de pêche sur 200 milles, nous devons commencer à prévoir les mesures à prendre de façon à respecter les accords conclus dans le cadre de la Conférence du droit de la mer et assurer les mesures de surveillance voulues.

J'ai déjà fait savoir au ministre et il m'a, Dieu merci, assuré qu'il étudierait la question, que si nous ne pouvions par suite de restrictions économiques agrandir les Forces armées canadiennes, nous pourrions tout au moins à titre de solution, faire appel à la réserve qui est censée les épauler. Il y a plus d'un an, le ministre a déclaré qu'il pensait augmenter le nombre des réservistes auxiliaires et qu'il envisageait la formation d'une unité de réservistes à Terre-Neuve. J'aimerais qu'il sache qu'à mon avis, d'après la situation de la base de la côte ouest de Terre-Neuve à Stephenville, il existe là une base radar inutilisée—le ministre connaît bien la situation—qui constituerait un bon terrain d'entraînement et un endroit convenant bien aux réservistes, et favorable à l'établissement d'une base dans cette partie de Terre-Neuve pour que nous puissions y former du personnel pouvant y effectuer les opérations de surveillance et aider les forces canadiennes.

Le plus important, c'est de comprendre le problème et de se préparer en conséquence. Bien que je puisse comprendre les difficultés auxquelles fait face le ministre, il n'en demeure pas moins qu'au cours des deux derniers mois, nous avons perdu six pêcheurs. Pourquoi on n'a pas pu les trouver et les sauver me dépasse. La raison me semble être la déficience du service de sauvetage air-mer de nos forces canadiennes.

● (2220)

Ce que je demande au ministre, c'est d'y regarder d'un peu plus près, de faire une étude—je l'aiderai d'ailleurs—et d'examiner les trois endroits stratégiques en cause qui pourraient être disponibles. J'espère qu'il demandera au chef de l'état-major de la Défense d'ordonner aux membres des Forces armées canadiennes d'étudier ces trois domaines: l'appui logistique et l'appui d'infrastructure sur place et la mission dont ils seront chargés sous peu quand nous étendrons notre zone de pêche à 200 milles, et qu'il leur faut déterminer de façon réaliste. J'espère qu'ils pourront accepter ma suggestion en faisant preuve de camaraderie, dans un esprit de collaboration et en connaissance de cause.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord féliciter le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) de son souci manifeste pour le bien-être et la sécurité des pêcheurs de sa région. C'est une préoccupation que je partage, je pense qu'il a été démontré ces derniers mois et ces dernières années que les Forces armées canadiennes ont protégé et aidé les pêcheurs de la région en difficulté pour une raison ou une autre.